

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
10 octobre 2014 à 18h30

Date de la convocation : 03.10.2014

Présents : Claude LELOUP, Chantal CORBILLON, Marylène SUZANNE, Daniel GIOANELLI, Alain RUBENS, Laurent DESGLAND, Alain CABEKKE, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Jean-Claude BOITON, Margaux BOULANGER, Jean-Marie DUPONT, Claudine CREUGNY, Nathalie FUSIL, Virginie PASCAL, Karine PLASSARD, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Christelle PETIT (procuration à Jérôme VRILOR), Mireille FAGUET-TORCHON,

Secrétaire de séance : Daniel GIOANELLI

Le compte rendu de la séance du 20 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Présentation du CIAS par M. Jean-Paul BERGER et Nathalie COLLOT

Le budget de fonctionnement du CIAS est de 183 000 € et il est subventionné pour plus de la moitié par la communauté de communes des Terroirs d'Angillon. Le Conseil d'Administration compte 16 membres.

Le CIAS a deux missions principales : le portage de repas et l'accompagnement au travers du relais de service public (en particulier pour l'aide aux démarches administratives). Il a également une mission plus sociale au travers des secours aux personnes qui peuvent être demandés par l'intermédiaire des CCAS.

2. Emplacement équipement multisport

Un débat s'engage sur l'emplacement le plus approprié entre la pataugeoire et le groupe scolaire. Après avoir procédé au vote, la majorité des membres du conseil municipal préfère l'emplacement de la pataugeoire. Les membres de la commission doivent se rendre sur place pour prendre les bonnes dimensions et faire parvenir un projet à la communauté de communes très rapidement.

Par ailleurs, il sera demandé à l'entreprise CAZIN de procéder à un chiffrage

3. Modification des statuts du SIVY

La modification des statuts relative à la composition du bureau du SIVY est adoptée à l'unanimité.

4. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SMIRNE

Après lecture du rapport qui n'appelle aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Concernant le site de Valentigny, il convient que les services de la mairie se renseignent pour savoir à qui appartient le site. M. le Maire propose de démolir la station afin de lui rendre son aspect d'origine.

